

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LE CETA- Plan d'action CETA - Tableau de suivi au 26 avril 2019

Engagements	Actions
Axe 1 : Assurer concrètement une mise en oeuvre exemplaire de l'AECG/CETA	
I. Actions de mises en oeuvre	
Mise en place un dispositif transversal pour le suivi global de la mise en oeuvre de l'AECG/CETA	Mise en place d'un groupe de travail administratif coordonné par la DG Trésor et regroupant les administrations concernées (MEAE/DUE ; MTES ; MAA/DGPE et DGAL ; DGCCRF ; SGAE) pour le suivi des actions. Réunions en novembre 2017 et en février 2018.
Amélioration des outils statistiques et méthodologiques	Etude d'impact macroéconomique nationale initiée sur le CETA en coopération avec le CEPII, elle comportera un volet environnemental et climatique. Le travail sur la définition de la méthodologie se poursuivra début 2019 avec l'engagement d'y associer les parlementaires. S'agissant de l'amélioration des bases statistiques dans le but de mieux suivre l'impact sur le développement durable (et notamment son empreinte carbone), une démarche portée par la France au niveau UE a été engagée notamment pour accroître la qualité de la donnée relative au transport maritime européen (https://ec.europa.eu/clima/policies/transport/shipping_en): depuis le 1er janvier 2018, les bateaux d'une capacité de plus de 5000 tonneaux (fret et passagers) qui séjournent dans les ports de l'Union européenne ont notamment l'obligation de mesurer et de rapporter leurs émissions de CO2, leur consommation de carburant, et leur charge transportée, sur la base du dernier trajet, dans le cadre du MRV européen. Au niveau de l'OMI, le DCS (Data Collecting System) est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Il permettra, lorsqu'une base de données spécifique sera créée, de documenter (mesure, centralisation des données) les émissions de CO2 de l'ensemble du transport maritime au niveau mondial. Concernant le transport aérien, une coopération a été établie entre Eurostat et l'OCDE en vue d'établir les émissions des compagnies aériennes résidant dans l'UE.
Garantir un suivi précis de l'allocation des contingents agricoles.	Cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture"
Mise en place un dispositif spécifique de suivi en continu des volumes d'importation de produits agricoles sensibles , en particulier le bœuf, le porc et l'éthanol.	Suivi spécifique par i) les éléments d'informations transmis par la Commission sur le niveau et le rythme de remplissage des contingents de produits sensibles accordés au Canada (cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture") et le suivi de l'octroi des licences d'importation et ii) un travail de veille continue du service économique de l'ambassade de France à Ottawa sur les investissements éventuels réalisés par les acteurs canadiens pour se positionner vers les marchés UE (création d'une filière "boeuf sans hormone" en particulier). Au delà un dispositif de suivi plus général des contingents accordés par filière en prenant en compte le taux de remplissage de chacun des contingents accordés par type de produit de façon à pouvoir évaluer l'impact sur les filières et assurer un réel pilotage est en cours d'établissement. Une mission IGF/CGEDD/IGAgri a été mandatée pour cartographier les données existantes et esquisser un modèle de gouvernance pour évaluer l'impact du CETA sur les filières agricoles sensibles (boeuf/porc/volailler/sucre/éthanol). Elle a rendu public son rapport, accompagné d'une note du Ministère de l'Agriculture, en février 2019 avec comme objectif de compléter l'étude d'impact réalisée par le CEPII. Un premier rapport sur le suivi de l'impact du CETA sur les filières agricoles sensibles devrait être publié avant l'été.
Assurer que l' ouverture de contingents agricoles pour le Canada soit pleinement prise en compte dans toute réflexion , notamment le suivi des EGA, sur les politiques susceptibles d'affecter les filières agricoles	La France poursuit la promotion auprès de la Commission et des Etats membres de la notion d'enveloppe globale (ensemble des concessions relatives aux produits agricoles sensibles accordées par l'UE, aux niveaux multilatéral et dans les ALE comme outil de pilotage pour le calibrage des concessions participant de cet objectif.
Veiller à une application effective de la traçabilité visant à garantir le respect des conditions à l'importation en Union européenne	Le dernier audit sanitaire de l'UE au Canada a eu lieu en 2016. Les résultats étaient satisfaisants, notamment pour la filière bœuf sans hormone et porc sans ractopamine : pas de problème de traçabilité, grand niveau de confiance des inspecteurs de la Commission. La France a demandé à la Commission de réaliser rapidement un nouvel audit. Un audit sanitaire aura lieu en 2019 . S'agissant de l'information du consommateur, une expérimentation est actuellement en cours en France sur étiquetage de l'origine des viandes et des produits laitiers contenus dans les plats préparés, son extension à l'UE sera demandée en 2020 après évaluation du dispositif français (l'extension initialement prévue en 2018 a été repoussée à 2020, le temps de permettre à d'autres Etats membres comme l'Italie ou le Portugal de tester ce dispositif).
Garantir les contrôles aux frontières de l'UE de manière continue	Les textes relatifs aux contrôles à l'import prévoient un contrôle documentaire systématique des denrées d'origine animales à l'entrée de l'UE ainsi que des prélèvements aléatoires. En cas de problème sanitaire, des prélèvements systématiques peuvent être mis en place. Il conviendra de s'assurer que la Commission veille au suivi efficace des résultats de laboratoire, pour pouvoir réagir sans délai en cas d'alerte.
Mener les travaux de finalisation de la Cour d'investissement de l'AECG/CETA	Les Etats membres ont été consultés sur des projets de textes relatifs à la mise en place du tribunal d'investissement du CETA (établissement du mécanisme d'appel, code de conduite et règles en matière de médiation). Ces projets de texte, qui reflètent les engagements pris par le Conseil et la Commission au moment de la signature du CETA, ont été soumis à la partie canadienne lors du premier comité des services et de l'investissement de l'accord, le 18 septembre. Ils devront être formellement endossés par le Conseil avant d'être soumis au comité mixte du CETA, pour adoption définitive, courant 2019. Les Etats membres ont été consultés, depuis 2019, sur les commentaires transmis par la partie canadienne sur les projets de texte relatifs au mécanisme d'appel, au code de conduite et aux règles en matière de médiation. La réponse de l'UE aux ajustements proposés par la partie canadienne lui sera transmise prochainement en vue de stabiliser ces documents au niveau technique. Ils seront ensuite endossés par le Conseil en vue de leur adoption formelle par le prochain comité mixte du CETA. La Commission a par ailleurs soumis aux Etats membres, conformément à la déclaration No. 36 du Conseil et de la Commission adoptée lors de la signature de l'accord, une proposition visant à établir un mécanisme de sélection des futurs juges du tribunal d'investissement du CETA (et des autres accords d'investissement de l'UE). La proposition de la Commission, actuellement discutée au sein des enceintes techniques compétentes du Conseil, permettra une sélection rigoureuse des juges grâce à l'établissement d'un comité de sélection qui sera chargé d'examiner les candidatures présentées par les Etats membres et la Commission à l'issue d'appels publics à candidatures et de veiller au respect des qualifications techniques et déontologiques requises. Cette procédure est propre à l'UE (elle n'aura pas à être endossée par le comité mixte du CETA) et aura vocation à s'appliquer à l'ensemble des tribunaux d'investissement établis par les accords internationaux conclus par l'UE.

Protection du droit à réguler, en particulier dans le domaine environnemental/climatique	Conformément aux échanges préalables entre la France et la Commission européenne, le Conseil a été saisi en février 2019 d'une proposition de texte dont l'objectif est de préciser, conformément au Plan d'action CETA, les modalités d'utilisation du mécanisme d'interprétation conjointe de l'accord. Après avoir été soumis aux Etats membres dans le cadre du groupe de travail du Conseil (CPC "Investissement"), il sera transmis courant avril 2019 à la Partie canadienne. L'objectif est d'obtenir l'accord de la partie canadienne sur cette proposition de texte suffisamment en amont du prochain Comité mixte pour permettre au Conseil d'endosser cette proposition en même temps que les textes relatifs à la mise en place de la Cour d'investissement du CETA.
Bonne application des règles de procédure pour que les investisseurs qui ne sont pas éligibles à la protection de l'accord et les investissements qui ne sont pas effectués conformément au droit local n'aient pas accès à l'ICS	Travail interne en cours pour recenser les garanties prévues par le CETA pour éviter l'utilisation de l'ICS par des investisseurs non éligibles ou en lien avec des investissements illicites et pour identifier les points de vigilance et/ou garanties supplémentaires pouvant être envisagées.
II. Actions au sein du Comité mixte et des Comités et groupes sectoriels mis en place par le CETA	
Communication au Parlement d'un état des lieux régulier et approfondi des sujets et des résultats des discussions des comités thématiques	Suite au plan d'action CETA, et dans un souci de transparence, tous les ordres du jour et les compte-rendus des différents comités sectoriels sont en ligne sur le site de la DG Trade de la Commission consacrée au CETA. Par ailleurs, le vendredi 26 septembre 2018 s'est tenue à Montréal la première réunion du comité ministériel conjoint UE-Canada présidée par la Commissaire européenne au commerce Cécilia Malmström et le ministre canadien du commerce international Jim Carr. Cette réunion a permis la signature de 3 recommandations en faveur des PME, du climat et de la thématique commerce et genre, afin de réaffirmer, au-delà de l'accord, l'engagement de l'UE et du Canada sur certains sujets pour démontrer le caractère progressiste et évolutif du CETA. Côté européen cela a été l'occasion de souligner les trois sujets agricoles sur lesquels des avancées sont attendues par l'UE dans le cadre de la mise en œuvre du CETA : la gestion du quota de fromage ; les pratiques discriminatoires relatives à l'accès au marché des vins et spiritueux ; la protection effective des indications géographiques. Les travaux en cours relatifs à l'Investment Court System et les convergences sur le développement durable ont été évoqués.
Publication en ligne de leur composition, des dates des réunions, des agendas et des ordres du jour des comités de suivi pour les volets développement durable	Cf site internet de la Commission indiqué plus haut.
1. Comité du commerce de marchandise	1ère réunion le 29 novembre 2018. Ordre du jour en ligne sur le site de la Commission. CR devrait suivre.
2. Comité de l'agriculture	Le premier comité s'est tenu le 19 septembre 2018. Ordre du jour et CR en ligne. Un premier rapport sur le suivi de l'impact du CETA sur les filières agricoles sensibles devrait être publié avant l'été.
3. Comité des vins et des spiritueux	Le premier comité a eu lieu le 5 juillet 2018. Les deux parties se sont mis d'accord pour mettre à jour les annexes de l'accord de 2003 vins et spiritueux sur les pratiques œnologiques et IG, ont eu une discussion sur la mise en œuvre de la déclaration sur les vins et spiritueux et ont acté la participation des provinces aux futures réunions du comité.
4. Groupe sectoriel mixte sur les produits pharmaceutiques	Première réunion le 16 novembre 2018. Ordre du jour et CR en ligne sur le site de la Commission
5. Comité des services et de l'investissement	Le premier comité s'est tenu le 18 septembre 2018. Les Etats membres ont été consultés sur des projets de textes relatifs à la mise en place du tribunal d'investissement du CETA (établissement du mécanisme d'appel, code de conduite et règles en matière de médiation). Ces projets de texte, qui reflètent les engagements pris par le Conseil et la Commission au moment de la signature du CETA, ont été soumis à la partie canadienne lors du premier comité des services et de l'investissement de l'accord, le 18 septembre. Ils devront être formellement endossés par le Conseil avant d'être soumis au comité mixte du CETA, pour adoption définitive, courant 2019. CR en ligne sur le site de la Commission
6. Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Des discussions ont été entamées avec la Commission européenne sur l'avancée des travaux entre les ordres professionnels, les discussions entre les ordres des architectes canadien et européen sont finalisées.
7. Comité mixte de coopération douanière	Le premier comité s'est tenu le 22 juin 2018 à Bruxelles. Il a permis d'aborder les problématiques de coopération douanière internationale (OMC, facilitation des échanges...), de reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés (OEA), de sûreté du fret aérien, de mise en œuvre des contingents liés au volet origine du CETA et d'application des droits de propriété intellectuelle. CR en ligne sur le site de la Commission.
8. Comité de gestion mixte pour les mesures sanitaires et phytosanitaires	Le premier comité s'est tenu les 26-27 mars 2018 à Ottawa. Ordre du jour et CR en ligne. Le 2ème comité s'est tenu les 25-27 février 2019, ordre du jour en ligne, CR devrait suivre.
9. Comité des marchés publics	Le premier comité s'est tenu le 15 mars 2018 à Bruxelles. CR en ligne sur le site de la Commission. La deuxième réunion du Comité s'est tenue le 22 février 2019, ordre du jour en ligne sur le site de la Commission.
10. Comité des services financiers	Le premier comité s'est tenu le 19 juin 2018 à Bruxelles. CR en ligne sur le site de la Commission.
11. Comité du commerce et du développement durable	Le premier comité s'est réuni le 13 septembre 2018. Il a permis la préparation des 3 recommandations non contraignantes adoptées lors du comité mixte ministériel de l'accord le 26 septembre 2018 (commerce et genre, commerce et climat, commerce et PME cf plus haut). Le premier forum de la société civile dans le cadre de l'accord a été organisé en marge de ce comité pour échanger sur la mise en œuvre des chapitres de l'accord relatifs au commerce et développement, commerce et travail, commerce et environnement. L'UE et le Canada ont progressé sur l'organisation conjointe d'un événement public sur la thématique commerce et climat qui s'est tenu le 24 janvier 2019. Cet événement, qui a rassemblé de nombreuses parties prenantes (entreprises, ONG, administrations) a permis des avancées sur les priorités de coopération sur le climat avec le Canada et a démontré un potentiel de coopération important avec ce partenaire. Un atelier sur commerce est genre est organisé le 2 avril 2019 à Bruxelles.

<p>12. Comité des indications géographiques</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 17 mai 2018 par vidéoconférence. Le Canada a abordé l'extension des dispositions de son système pré-existant sur la protection des IG V&S aux fins de la mise en œuvre CETA (amendement sur la loi sur les marques). La Commission a également évoqué les difficultés liées à la dénomination Champagne dans le cadre du comité Vins et Spiritueux. Suite à différentes demandes d'éclaircissements sur la mise en œuvre d'une protection effective des IG au Canada, une réunion de concertation s'est tenue le 28 janvier 2019 à Paris à l'initiative du Canada à laquelle ont participé l'ensemble des autorités françaises concernées. Cette réunion a permis d'obtenir des éclaircissements sur différents points de mise en œuvre sur les volets de l'enregistrement et de la protection des IG : les nouvelles IG (post-CETA) devront faire l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du comité mixte ; en ce qui concerne les IG enregistrées au sein de l'UE avant la conclusion du CETA qui ne sont pas comprises dans la liste restreinte de l'accord, elles pourront être enregistrées au sein du registre de l'OPIC par le biais du nouveau système mis en place 'Open GI System' ; ces IG seront régies sous l'empire de la loi canadienne. Sur la mise en œuvre d'une protection effective des indications géographiques aux frontières, les autorités canadiennes invitent à formuler les demandes d'identification et de rétention d'IG contrefaites au Canada Border Services Agency ("Request for Assistance"). En ce qui concerne l'atteinte d'une IG sur le territoire canadien, les possibilités de recours dépendent de la situation : si le litige relève d'une tromperie du consommateur/fraude/atteinte à la sécurité alimentaire, l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) est l'autorité compétente et doit intervenir d'office pour mettre un terme à une atteinte à l'ordre public. L'ACIA n'interviendra que sur des cas de tromperies manifestes ou de sujet de sécurité sanitaire des aliments. Dans le cas où seuls les droits de propriété intellectuelle des détenteurs de l'IG sont lésés, le recours relève du droit privé. Plus généralement, la France souhaite que les dispositions de protection accordées aux IG fassent l'objet d'un suivi régulier. Les autorités canadiennes nous ont assurés de leur pleine collaboration en la matière. Par ailleurs, lors de cette même réunion, les Canadiens nous ont assurés que le droit de regard formalisé dans l'USMCA au profit des Etats-Unis n'aurait pas d'incidence sur la liste déjà négociée.</p>
<p>13. Forum de coopération réglementaire</p>	<p>-1ère réunion du Forum le 14 décembre 2018. Sujets identifiés via la consultation de la société civile : cybersécurité, bien-être animal, accord de reconnaissance mutuel sur les produits cosmétiques, inspections pharmaceutiques, échanges d'information sur la protection des consommateurs via nos systèmes d'alerte respectifs (EU RAPEX/RADAR au CAN). CR en ligne sur le site de la Commission.</p>
<p>Axe 2 : Actions complémentaires à l'AECCG/CETA pour faire avancer la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques</p>	
<p>Mise en place d'un partenariat bilatéral pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La France proposera quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions des secteurs du transport maritime et aérien internationaux ; • La tarification des émissions carbone ; • L'intégration des enjeux de développement durable dans les instances internationales (OCDE, OMC) ; • L'intégration du climat dans les actions de développement. 	<p>Les axes de ce partenariat ont été annoncés par communiqué de presse lors du Sommet "One Planet", à l'occasion de la rencontre entre le ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Nicolas Hulot, et son homologue canadienne, Mme Catherine McKenna. Ce partenariat pour 2018-2019 s'articule autour de 9 axes et a été signé à l'occasion de la visite du Premier ministre canadien Justin Trudeau à Paris le 16 avril dernier. Pour chacun des sujets identifiés, des équipes ont été désignées dans les deux pays et sont d'ores et déjà au travail. Une visioconférence sera organisée en mai 2019 avec nos contacts canadiens afin d'échanger sur les sujets de coopération identifiés par le partenariat. Parmi les initiatives proposées par le partenariat, deux priorités sur des actions concrètes ont déjà été mises en avant par le Canada: l'organisation d'une table ronde sur la finance verte et durable et d'un séminaire sur la tarification et marchés du carbone. Un événement parallèle sur les liens entre commerce et climat a par ailleurs été organisé par les délégations permanentes de la France et du Canada, à l'occasion du récent Forum de l'OMC (2 octobre 2018). En matière de développement, le MEAE et le ministère canadien des Affaires étrangères ont organisé à Dakar (octobre 2018) un atelier de formation sur le changement climatique à destination de négociatrices francophones issues de la région subsaharienne. Une 2ème édition verra le jour en 2019.</p>
<p>Révision de la directive sur la qualité des carburants de manière à fixer des objectifs ambitieux de baisse de l'empreinte carbone des carburants consommés dans l'UE pour la période 2020-2030 La France mènera par ailleurs en parallèle une réflexion sur des dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles.</p>	<p>Lors de son déplacement à la Commission européenne le 19 février 2018, le Ministre d'Etat de la Transition Ecologique et Solidaire puis par courrier en juin 2018 au Commissaire européen M. Canete, a demandé la révision de la directive sur la qualité des carburants. S'agissant du rapport sur les dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles, prévu par la loi sur l'exploration des hydrocarbures, une mission est confiée au CGEDD (Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable, MTES) et CGIET (Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et technologies). Le rapport est en cours de finalisation avant présentation au Parlement national.</p>
<p>Développement d'un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) opérationnel aux frontières de l'UE</p>	<p>La France a formulé sa proposition auprès de la Commission européenne et des Etats membres d'engager l'OMC à réfléchir à la mise en place de MIC ou de tout autre mécanisme permettant de réduire les fuites de carbone, en juin 2018. Le Ministre d'Etat, François de Rugy, a renouvelé les propositions françaises au commissaire européen Mr Canete lors de son déplacement à Bruxelles, le 14 février 2019, dans le cadre de la stratégie long terme de l'UE.</p>
<p>Initiative européenne pour soutenir des travaux multilatéraux, notamment au sein du Comité commerce et environnement de l'OMC, sur des disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p>	<p>La France a formulé sa proposition auprès de la Commission européenne d'encourager les discussions à l'OMC sur la mise en place des disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p>
<p>Poursuite des études du groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement sur « l'écologisation » des accords commerciaux, élaboration à l'OCDE des lignes directrices permettant l'inclusion de clauses environnementales dans l'ensemble des chapitres des accords de libre-échange.</p>	<p>Demande portée par la France dans le cadre du programme de travail du comité des échanges de l'OCDE en ce qui concerne l'environnement et dans celui du comité des politiques environnementales. En outre, la France a soutenu, fin 2018, par une contribution financière volontaire, la poursuite des travaux du groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement de l'OCDE sur le verdissement des accords commerciaux bilatéraux.</p>
<p>V. Améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux</p>	